

15. b) Accord international de 1976 sur le café, tel que prorogé*

Londres, 25 septembre 1981

ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 octobre 1982, conformément au paragraphe 2 de la Résolution no 318 adoptée par le Conseil international du café le 25 septembre 1981. L'Accord a expiré le 30 septembre 1983 conformément à ces dispositions.

ENREGISTREMENT: 1 octobre 1982, No 15034.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1291, p. 294; Résolution no 318 adoptée par le Conseil international du café.
